en direct de l'esplanade Nelson Mandela. Chronique

POUR ALLER OÙ ?

Ce vendredi 25 août 2017 au petit matin, expulsion du camp des albanais.es et des gens des balkans, suite à une décision du tribunal administratif Installé.es sous des tentes depuis plusieurs semaines sur une friche, en face de l'esplanade Nelson Mandela, ces demandeur.es d'asile étaient en attente d'un hébergement. Une dizaine de familles a été logée à l'hôtel pour une dizaine de jours. D'autres, et en particulier des femmes et des enfants (de plus de 3 ans) qui n'avaient pas été hébergés ont été accueillis par des habitants, dans des garages, etc.
Il reste qu'hier, samedi, une quarantaine de personnes étaient toujours stationnées à une des extrémités de l'esplanade Mandela, sans proposition d'hébergement. Elles subissent des pressions de la part des vigiles stationnés 24h/24h pour interdire l'ouverture des tentes et la pose de matelas.
Hier, il a été demandé aux personnes qui étaient allongées, épuisées, à la recherche de sommeil, de quitter leur couche.... Certain.es étaient assoupi.es sur des chaises, des bancs en pierre ou d'autres erraient tout simplement debout, n'osant même pas penser la nuit qui vient. Sur la pelouse, une famille avec 3 enfants dont un de moins de 3 ans, les enfants ont dormi allongés, les parents assis...
Nous étions une dizaine en vigilance pour expliquer aux agents de sécurité qu'empêcher de dormir quelqu'un relevait d'un acte de torture... Compréhensifs, ils ont répondu devoir exécuter les ordres...
Et devant l'impossibilité de faire exécuter ces ordres, ils ont appelé la police. Celle-ci a indiqué aux migrant.es une place où poser leurs tentes, tout près des rails du tram, côté Part Dieu. Comme il leur avait été indiqué la veille, avec un lever matinal par des CRS... Alors hier soir, la majorité est restée sur place, déjà allongée, ou en train de le faire. Epuisée. Demandent un hôtel, un lieu où se poser après des semaines et des semaines d'errance de parc en parc, sous la menace des expulsions et de la pression policière.
D'après la Cour Européenne des Droits de l'Homme, "l'infliction de souffrances morales causées par un état d'angoisse et de stress par d'autres moyens qu'un acte d'agression", caractérise un acte de torture.

Nous sommes face à des traitements inhumains, dégradants, contraire à l'article 5 de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948) . Car empêcher quelqu'un de dormir fait partie d'une des techniques d'interrogatoire, pour amoindrir la résistance de la personne, la pousser à bout. "Privation de sommeil (plus de 48 heures) : Cette technique soumet le détenu à une période prolongée sans sommeil. (...) le but principal de cette technique est d'affaiblir le sujet pour saper sa résistance. (...) (Techniques d'interrogatoire à l'usage de la CIA , Auteur Collectif, préface de Jean-Pierre Perrin, 2009)...

Matin comme soir, la tension est palpable sur ce bout d'esplanade. Les migrant.es sont sur les nerfs, épuisé.es... Les empêcher de dormir, de se reposer pour les pousser à bout jusqu'à ce que tout ce monde dégage de ce carrefour lyonnais, trop visible des passant.es et des habitant.es...
Qu'ils/qu'elles se cachent... Ou qu'ils/qu'elles retournent dans leur pays !
Ils/Elles sont albanais.es ou habitants.es des Balkans (macédonien serbe, kosovar, bosniaque..) ou encore afghan en exil. Pendant l'instruction de leur dossier, ces demandeur.es d'asile, ont droit à l'hébergement, à l'ADA (Allocation pour Demandeurs d'Asile), à la dignité, à l'accès à l'eau et aux sanitaires, à une alimentation suffisante, à la scolarisation des enfants.

J'étais au courant de la consigne "ni tente, ni matelas". Voir sa mise en pratique m'a profondément bouleversée. Nécessité d'écrire ce texte.